

-----  
MAIRIE  
DE  
VILLELONGUE DELS MONTS -66740-  
-----

téléphone : 04.68.89.61.76  
télécopie : 04.68.89.68.57

@ :mairie@villelongue-dels-monts.com



**COMPTE - RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2010**

**Date convocation** : 12 janvier 2010

**Heure** : 18H30

**PRESENTS** : MM.NIFOSI C, BARRE D, CARBOU D, CABANAT J, ORTEGA C, DOUILLET J, DELAY D, MANDINE R, CLEMENT A-L, CARRERE R, GRANELL M.L, VAZQUEZ R, FRAUDET M.

**ABSENTS** : MM. ROCH-VILA S, SERVAT J-M.

Procuration de vote est donnée par :

ROCH-VILA Sylvie à NIFOSI Christian

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte.

Mme DELAY Dany est nommée secrétaire de séance.

**I - COMPTE - RENDU PRECEDENTE REUNION**

Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

\_\_\_ AUTRE QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR \_\_\_  
APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL

- Règlement des dépenses d'investissement avant adoption du Budget 2010.

\_\_\_ REPRISE DE L'ORDRE DU JOUR \_\_\_

**II – RENOUELEMENT CONTRAT INTERVENANT SPORT EN MILIEU SCOLAIRE**

Le Maire propose de renouveler le contrat de cet intervenant dont le sérieux et la qualité de travail sont unanimement reconnus. Le contrat proposé couvre la totalité du temps scolaire sur l'exercice budgétaire 2010.

Accord du Conseil ➤ délibération

**III – ANIMATIONS ET SPECTACLES MEDIATHEQUE MUNICIPALE : FIXATION PRIX D'ENTREE**

Le Maire rappelle à l'assemblée sa précédente délibération du 18 décembre 2009 portant création d'une régie de recette pour l'encaissement d'une billetterie d'entrée pour les animations à la médiathèque municipale. Il convient à présent de fixer les prix.

Après débat au sein du Conseil, la décision suivante est retenue :

- Enfants : gratuit
- Adultes : 2 € ou 5 € suivant l'importance de la prestation artistique

Le Conseil charge son Maire de l'impression des billets d'entrée, sans valeur faciale, chaque tarif correspondant à une couleur de billet déterminée.

➤ délibération

#### **IV – IMMEUBLE « LES CLOSES » : PROPOSITION ACQUISITIONS APPARTEMENTS PAR L’OFFICE 66**

Le Maire donne lecture d’un courrier de l’Office 66, Office Public de l’Habitat des Pyrénées-Orientales, confirmant son intérêt pour l’acquisition des appartements de type 4 au prix de 135 000 € H.T. / logement. L’acceptation de cette offre permettrait de boucler l’opération avec un résultat bénéficiaire pour la commune. Il propose d’accepter cette offre.

Accord du Conseil ➤ délibération

#### **V – REGLEMENT DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET 2010**

Afin de permettre la liquidation des dépenses d’investissement avant adoption du Budget 2010, conformément à la loi N° 88-13 du 05 janvier 1988, le Conseil autorise son Maire à engager et mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2009.

➤ délibération

#### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

- 1- **Maison Ragonnet – Carrer Llarg** : demander devis de travaux pour la réfection de la toiture. Le ravalement de la façade pourrait bénéficier de l’aide de la Communauté de Communes Albères –Côte Vermeille
- 2- **Mas Pou** : débroussaillage par un CAT (Centre d’Aide par le Travail) proposé Romain MANDINE.

L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H32.

**LE MAIRE,**

**Christian NIFOSI**